L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 27 MARS 1879. 52me Année

DUPUOY & LIBERT, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS. JEUDI 27 MARS 1879.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par A. & L. Levy, au No 33 rue des Magasins, belles marchandises de saison, articles de toilette, etc.

La suspension des banques.

La crise financière qui a si vivement ému notre population, la semaine dernière, s'est heureusement arrêtée. Les Banques ont pu reprendre leurs paiements en plein mais atteindre l'expiration du délai fixé par elles à la mesure temporaire qu'elles avaient sagement adoptée. Le désastre se borne donc à la suspension définitive de trois Banques, dont la situation, nous regrettons de le dire, est loin d'être satisfaisante. Comme ce qui arrive à leur égard, n'est que la répétition des catastrophes qui se sont produites à d'autres époques, il y a lieu de s'étonner de la persistance que mettent des hommes, incontestablement honorables pour la plupart, à suivre des errements qui conduisent fatalement au même résultat inévitable, la ruine des gens qui ont eu confiance en eux.

Il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de trouver l'exemple d'une direction de Banque qui, voyant son capital à peu près disparu par des pertes ou des dépréciations de valeurs successives, ait pris la seule résolution à prendre en pareil cas, celle de se préparer à une liquidation en réalisant ses ressources disponibles, puis, qui une fois préparée, ait réuni ses actionnaires et leur ait soumis la situation exacte afin de les mettre à même de choisir entre une reconstitution de capital ou une liquidation honorable, facilitée par la réalisation préalable des ressources.

Par un fatal aveuglement les directions de Banque qui ont éprouvé des pertes, cèdent presque toujours à la préoccupation contraires. Soutenir la Banque quand même, dans l'espoir de regagner le capital perdu leur paraît être un devoir envers leurs actionnaires. Quand la perte est légère, cette récupération est possible; mais, le plus souvent, la tentative ne sert qu'à faire disparaître ce qui reste du capital et à engloutir dans le déficit une partie des dépôts confiés à l'institution.

Le désastre pour les déposants s'accroit toujours par suite d'une autre erreur de jugement qui consiste à vouloir conjurer une panique en payant bravement les premiers qui se présentent. Cette tactique peut être bonne de la part d'une Banque qui est au-dessus de ses affaires et qui quoiqu'il arrive, ne fera rien perdre à ses déposants. Elle est déplorable pour une Banque dont le passif dépasse l'actif, car elle a pour résultat de favoriser les déposants les plus méfiants au détriment des autres et d'encourager ainsi une habitude propre à multiplier les crises financières.

Les trois Banques qui ont suspendu n'étaient certainement pas dans une situation à résister à ce qu'on appelle un run. Il y a longtemps qu'elles eussent dû être mises en liquidation. Mais cela n'ayant pas été fait, il eût fallu, dès les premiers symptômes de panique, suspendre les paiements, afin de réserver l'encaisse pour une répartition équitable entre les déposants. Si la caisse d'épargnes eût agi ainsi, elle eût pu offrir comptant à chaque déposant 30 ou 40 pour cent au lieu de 15, et ce paiement partiel eût allégé le coup d'une perte bien sensible pour les milliers de braves gens qui avaient placé là leurs épargnes.

On se demande, en réalité, pourquoi les directeurs de cette institution, dont les pertes remontent à plusieurs années, ont caché la situation à ceux dont ils étaient les mandataires légaux, au lieu de les convoquer et de prendre leur avis. Ils ont suivi des précédents funestes et ils ont cédé à des illusions incompréhensibles.

La situation de la Banque des Mechanics and Traders était considérée comme précaire depuis longtemps et on a peine à comprendre pourquoi les actionnaires ou les directeurs n'ont pas provoqué plus tôt une liquidation.

Quant à la Banque du Sud, il était de notoriété que tout son capital était placé en Bons consolidés de la ville, or, ces Bons, par suite de circonstances que l'on connait, étaient arrivés à valoir moins de 30 cents à la piastre. Mais, le public pensait généralement que la perte ne tomberait que sur les actionnaires et il croyait que les affaires de la Banque étaient conduites avec assez de prudence pour que les déposants n'eussent rien à craindre. C'est donc avec une pénible surprise qu'on a appris que la situation n'était pas telle qu'on la supposait être.

Comme nous ne connaissons pas encore les détails, nous nous abstiendrons d'en dire plus. Les directeurs doivent regretter de n'avoir pas prévu la nécessité où ils seraient de suspendre, et de ne pas s'y être mieux préparés. Il eût été possible en arrêtant plus tôt d'offrir 50 pour cent aux déposants, payables dans un délai très court, tandis qu'actuellement avec les procès qui menacent de se multiplier, il est à craindre que les frais de justice n'absorbent une partie de l'actif et ne retardent la liquidation.

Si nous avons un conseil à donner aux déposants, c'est de s'entendre et d'éviter autant que possible les procès. Il est naturel qu'ils désirent voir clair dans les affaires de la Banque et qu'ils tiennent à être représentés dans la liquidation, mais ce n'est pas en prenant chacun un avocat et en intentant devant les cours des Etats-Unis ou de l'Etat une infinité de procès, qu'ils retireront leur argent plus tôt. Ils embrouilleront, au contraire, si bien les choses qu'ils n'en verront jamais la fin ou qu'il ne leur restera que les coquilles.

Un arrangement qui leur donnerait un représentant parmi les trois liquidateurs, avec la condition de soumettre à des arbitres tout différend entre les commissaires, vaudrait mieux que tous les procès du monde.

On reproche aux directeurs des Banques qui ont suspendu, d'avoir, dans les bilans publiés, déguisé la véritable situation de leurs institutions, en maintenant dans l'actif des évaluations qui avaient cessé d'être exactes. C'est là un reproche très sérieux.

Les autorités d'Etat doivent exiger que les Bilans publiés soient plus détaillés et que les items de l'actif soient indiqués, non avec leur valeur nominale primitive, mais avec leur valeur réalisable. Nous suggérerons qu'outre la publication légale dans les journaux, les Banques soient tenues d'afficher dans leurs bureaux, de façon à ce que tout le monde puisse le lire, une copie certifiée du dernier bilan détaillé.

Ce qui cause les paniques périodiques qui menacent l'existence même des Banques les plus solides, c'est l'incertitude où est le monde du public sur leur véritable situation. Si les Banques étaient forcées de liquider quand elles ont perdu plus de moitié de leur capital, la confiance dans nos institutions de crédit ne serait plus ébranlée par suite de l'inquiétude que cause le maintien de celles qui devraient être en manvaises en mises en liquidation.

Qui ne va pas à l'Etoile Rouge!

GRANDE FAILLITE AU HAVRE.—Une dépêche du Hâvre, en date du 22 mars, dit que le passif de MM. Quesnel frères, du Hâvre, est évalué à douze millions de francs. Il est extraordinaire que l'agence de la presse à New-York ne nous ait pas transmis cette nouvelle de cette importance.

LOUISIANE.

Natchitoches, 21 mars 1879.

Messieurs,

Les renseignements qui me parviennent sont assez satisfaisants, quant à l'apparence de la récolte qui se prépare. De tous côtés, le travail est régulier. Il semble qu'une nouvelle ère de bien-être va sous le résultat, si quelque chose ne vient encore entraver nos espérances. On parle encore de l'émigration de nos travailleurs et, sans que personne s'en doute, il doit y avoir parmi eux des agents de recrutement, car depuis mon retour du "Crescent City", j'ai été surpris d'apprendre de source certaine, qu'il y avait déjà un mouvement dans cette direction et, que déjà plusieurs se disposaient à partir.

Notre ville est bien triste. La suspension de quelques banque a causé bien des inquiétudes dans les cercles commerciaux. Jeudi dernier, notre ville était convide à une de ces fêtes qui font époque dans nos annales. Il s'agissait de fêter le retour de nos citoyens, M. J. Cunningham et C. F. Drenghen. La magnifique salle de Lacoste avait une apparence de fête qui réjouissait les nombreux spectateurs venus de toute côté, afin d'assister à une ovation d'un nouveau genre. Mlle Ida Beard, une de nos belles créoles, présenta au nom des dames de Natchitoches à M. M. J. Cunnigham, un magnifique bouquet surmontés d'une petite bannière richement brodée, et après une courte allocution de circonstance, lui offrit une couronne de laurier qu'elle posa sur sa tête, et que notre jeune héros reçut un genou en terre, avec une émotion bien difficile à décrire. Je voudrais pouvoir vous donner dans son étendue, les quelques paroles chaleureuses et patriotiques qui ont accompagné la donation, mais, à une distance assez éloignée de l'estrade, le murmure de la salle à son comble, l'émotion bien prononcée de l'orateur, m'ont empêché de tout entendre. Néanmoins, ces nobles paroles ont trouvé un écho d'assentiment dans tous les cœurs, car l'assemblée frémissait de joie et de bonheur.

M. Dranguet et le Col. Jack ont aussi fait entendre leur voix éloquente. Les applaudimements n'ont pas manqué et, certes, nous les félicitons de leur succès oratoire et de circonstance.

Agréez mes salutations empressées.

L. D.

Les journaux de Natchitoches et de Rapides disent que le dimanche 16 il y a eu une bourrasque de vent accompagnée de grêle et de glace. Il est même tombé de la neige dans quelques endroits. Les arbres fruitiers ont souffert.

LA LANGUE FRANÇAISE AU CANADA

Il n'est passé, dans les séances du 17 et du 18 février dernier, au sénat canadien, un incident qui atteste à la fois les dispositions absorbantes de l'élément anglais et l'énergique résistance que l'élément canadien-français oppose à l'absorption. Il s'agissait de l'adresse en réponse au trône, à l'occasion de l'ouverture du parlement. Plusieurs orateurs se sont plaints amèrement de ce que, des vingt-quatre sénateurs de la province de Québec, pas un n'avait été admis dans la composition du nouveau cabinet, fait qui ne s'était jamais produit sous aucune administration antérieure. Les sénateurs Armand, Bellerose, Trudel et autres, ont vigoureusement protesté, "au nom de toute la population française de la puissance du Canada" contre cette violation des anciennes traditions qui avaient toujours été considérées comme sacrées, et qui ne sont que la manifestation d'une légitime déférence pour les droits d'un million et demi de loyaux sujets de S. M.

M. Campbell, au nom du gouvernement, a déclaré que l'absence regrettable d'un sénateur de la province de Quebec dans le ministère ne saurait être considérée comme une injustice faite au Bas-Canada, et que l'on n'y devait voir, de la part du premier ministre, chargé de la formation du cabinet, qu'une nécessité imposée par la force des circonstances, c'est-à-dire par les exigences de l'élément conservateur du Bas-Canada. Il nous est impossible de suivre les orateurs dans ce tournoi qui a duré deux jours, et dans lequel les Canadiens-Français, tout en professant une fidélité inaltérable à la loi britannique, ont éloquemment défendu leur langue et leur autonomie. "Il importe, a dit M. Trudel, que les Canadiens-Français aient ici un représentant de leur race. Si nous n'avons pas le droit d'avoir un tel représentant, la politique ministérielle ne peut plus se discuter à fond dans la langue française, et il en résulte que cette langue n'est pas sur le même pied dans le sénat que la langue anglaise. Je vois là une violation de l'esprit de la constitution...Ayant par la constitution le droit de délibérer en française dans le sénat, je dis que nous avons également le droit d'exiger du ministère que certains de ses membres soient en état de répondre aux questions que nous pouvons leur adresser, et de s'exprimer au cours des débats dans l'une et dans l'autre langue."—"Je ne saurais garder le silence, a dit M. Pelletier, et je dois féliciter les honorables messieurs de l'autre côté de la chambre (MM. Armand, Bellerose et Trudel, qui appartiennent au parti conservateur) d'avoir eu le courage de protester contre ce qu'ils appellent, et contre ce que je crois une injustice faite à la population française du Dominion. Je regrette profondément d'avoir à me plaindre d'une pareille atteinte portée à nos droits. On nous a privés d'un droit légitime, un droit qui a été reconnu par toutes les administrations antérieures, et je puis assurer aux honorables membres qui l'ont revendiqué avec tant de vigueur que nous, de ce côté de la chambre, nous nous sentons aussi profondément atteints qu'eux-mêmes, et que nous joignons nos protestations aux leurs contre la conduite du gouvernement."

Un fait remarquable dans toute cette discussion, c'est que non-seulement pas un Canadien-Français, de l'un ou de l'autre parti, mais encore pas un membre d'origine, d'une nationalité quelconque, anglaise, écossaise ou irlandaise, n'est levé pour défendre la conduite du gouvernement. Les ministres mêmes qui siégent au sénat n'ont pu s'empêcher de reconnaître qu'il y avait là une lacune regrettable; mais tous ont déclaré qu'ils n'avaient pas été consultés et que cette lacune n'était pas de leur fait, bien que, constitutionnellement, ils en fussent responsables. Les Canadiens-Français n'ont, en réalité, obtenu que de vaines excuses, mais ils n'en ont pas moins sauvegardé le principe, et le précédent ne pourra pas être invoqué contre eux une autre fois.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE.—Une assemblée des membres de cette société aura lieu demain à l'asile pour compléter l'organisation de la grande fête champêtre qui sera donnée le 27 avril aux Fair Grounds.

TAILLEURS A PARIS.—Nous signalons à l'attention de ceux de nos lecteurs qui se proposent d'aller visiter Paris cet été, l'annonce de MM. Regnault et Dalligny, tailleurs, rue de la Bourse No 3. Un grand nombre de louisianais se sont déjà fait habiller chez eux et ils ont pu se convaincre que tout ce qui sort des ateliers de cette maison porte le cachet de la véritable élégance parisienne. MM. Regnault et Dalligny ont réalisé ce problème: faire aussi bien que les tailleurs les plus en renom, tout en maintenant leurs prix à des taux très modérés comme on pourra s'en convaincre en jetant un coup d'œil sur leur annonce.

MODES DE PRINTEMPS.—Les dames sont invitées à aller examiner au magasin de la compagnie de fabrique de Singer rue du Canal 95, les modes de printemps de E. H. Butterick & Co., qui ont une coffre opulente à leur faire. Des assortissons et des feuilles de modes viennent d'être reçus de port aux personnes qui en feront la demande.

Une femme est toujours de mauvaise humeur, quand elle est mal dépeignée, mais cela n'arrive pas à celles qui se chaussent à l'Etoile Rouge.

Ce sont toujours les meilleures qui se gardent longtemps.

—Lilliefeld, le photographe, n'a à son emploi que des artistes de premier ordre.

BANQUE NATIONALE D'ETAT.

La crise que nous venons de traverser aura au moins cet effet heureux, de mettre à jour la solidité de toutes celles de nos Banques qui ont une situation bien établie et leur capital complètement représenté dans l'actif. Nous en avons déjà cité plusieurs et c'est un plaisir pour nous de signaler à l'attention de la communauté commerciale aussi bien qu'à celle des autres places des Etats-Unis et de l'Europe, le bilan en ne peut plus satisfaisant de la Banque Nationale d'Etat.

Pour faire face à des obligations exigibles (dépôts et dettes envers les autres banques) de $1,249,147 10, cette Banque a un actif de $1,961,856 17 dont plus d'un million est immédiatement disponible, tandis que le surplus est réalisable à bref délai, car dans tout cet actif il n'y a de capital immobilisé que pour $70,000, valeur des propriétés foncières que possède la Banque. La direction a eu la prudence de garder un fonds d'accroissement de $35,000 et en plus $146,338 19 de bénéfices non répartis.

La Banque nationale d'Etat a un actif qui reproduits non seulement tout ce qu'elle doit, mais encore tout son capital de $425,000 et encore un fort excédant qui serait seul réduit en cas de pertes sur les valeurs en portefeuilles.

Cette Banque a pour président M. Sam. H. Kennedy, pour vice-président M. L. A. Wiltz et pour caissier M. Chas. L. C. Dupuy. Son conseil de direction se compose des hommes d'affaire les plus honorablement connus.

BANQUE NATIONALE MUTUELLE DE LA N.-O.

—L'état de situation de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans ne laisse rien à désirer. Nous le recommandons à l'attention de nos lecteurs qui le trouveront plus loin. Les chiffres qui y figurent en disent plus que tous les commentaires auxquels nous pourrions nous livrer, et ce serait une peine vraiment inutile d'insister à ce sujet. Il est aisé de voir que la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans occupe un rang des plus honorables parmi les institutions de crédit de cet Etat.

CONFÉRENCES LITTÉRAIRES.—M. Lejeune donnera ce soir à huit heures, à la salle Grunewald, une seconde conférence sur les romanciers français contemporains. Le spirituel et fin causeur parisien nous dira ce qu'il pense des naturalistes, de Zola, dont l'*Assommoir* vient de faire tant de tapage, des deux Goncourt, dont les romans ont eu une vogue qui n'était pas sjalée à la mort de l'un d'eux, de Gustave Flaubert, auteur de romans réalistes et de romans savants, et pour faire contraste à cette école il mettra en regard Victor Cherbuliez un des continuateurs de l'école sentimentale de Georges Sand. Nous espérons qu'il y aura foule pour entendre M. Lejeune.

GRAND CONCERT SACRÉ.—Un grand concert sacré vient d'être organisé à titre d'offrande au prédicateur du carême, le révérend père F. Mothon. Ce concert aura lieu à la Cathédrale St. Louis lundi prochain 31 mars, à sept heures et demie du soir. Le prix d'entrée est de 50 cents. Les fidèles ne feront certainement un devoir de contribuer à l'offrande projetée. On trouvera le programme de ce concert à la seconde page.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Toujours la même foule et le même grand succès, en matinée comme en soirée. Comme nous l'avions prédit, les Ministrels se surpassent eux-mêmes, à l'idée qu'ils se trouvent dans la capitale du chant, de la danse et de la musique aux Etats-Unis. Le bruit que fait chaque année le Roi du Carnaval est pour beaucoup dans cette affaire, le Roi du Carnaval étant lui-même un grand comédien. Ce soir, le programme sera entièrement changé. Nous entendrons à l'Académie de nouvelles chansons; nous y verrons de nouvelles danses et d'autres farces. Quant à l'orchestre, il est très bon; il suffit et au delà à ce genre d'extravaganza lyrique. Tous les musiciens qui composent cet orchestre sont des artistes consommés.

On entendra ce soir les remarques extrêmement logiques de Billy Rice, et le fameux quartette de la Nouvelle-Orléans par MM. Carter, Rushby, Lovake et Belnap. On verra les ramasseurs de coton et ensuite le nouveau spectacle burlesque et la cavalcade de Hawerly le cirque, le musée et la ménagerie de Rice, la grande caravane faisant halte dans le désert, et beaucoup d'autres choses que nous ne mentionnerons pas pour ménager au public le plaisir de la surprise.

AFFAIRE PASSANANTE; CONDAMNATION A MORT.—6 mars.—Aujourd'hui, à la suite de l'assises de Naples, en dehors de la cour et des jurés, qui ne pouvent se permettre, eux qui tâtonnent en leurs mains le sort de Passananto, le régicide, de ne pas garder l'attitude froide et digne qui convient à des magistrats, le ton général était celui d'un léger badinage, si tant est qu'on puisse se servir de cette expression pour caractériser la physionomie bruyante de la salle d'audience.

7 mars.—Le ton général a changé. D'abord l'affluence est moins considérable, partant la salle d'audience est moins bruyante. Le président a refusé d'accorder des places à un grand nombre de personnes.

M. Les Francoses, procureur royal, combat l'existence de toute affection mentale chez Passanati.

Il discute ensuite les étranges idées politiques de Passanante, examine les interrogatoires qu'il a subis, admet la possibilité de complices et croit que l'attentat est le résultat d'une conspiration.

Voulant rattacher Passanante aux communards, il déplore d'une façon très éloquente l'invasion de ces théories subversives qui ont amené la Commune de Paris, et, dans un beau mouvement oratoire, il termine en prédisant par ce cri qui est profondément ému, quand l'accusé tire: "Debors les barbares!"

Enfin, après avoir fait l'éloge de la loyauté de la maison de Savoie, M. Les Francoses conclut en demandant un verdict affirmatif par ce simple.

Des applaudissements éclatent. Cette fois, Passanante sent ses forces faiblir. Il veut se lever, mais il retombe abattu, atterré sur son banc. Il comprend devant ces marques de sympathie accordées à l'accusation, qu'il est perdu, définitivement perdu.

Et pourtant grand Me Tirantini, défenseur de l'accusé, devant la digression aux plus hautes sommets de l'éloquence, entame majestueusement, d'une voix ferme, l'éloge de la maison de Savoie, la seule renouvelle un applaudissements. Décidément on sent à la clémence. Me Torantini passe en revue la vie de l'accusé et dispute ses écrits. Il insiste particulièrement sur les circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi l'attentat, et il accepte les conclusions des experts chargés d'examiner l'état mental de Passanante.

Il termine en demandant les circonstances atténuantes pour Passanante, en raison de l'effet produit par la lecture et l'abus de la liberté radicale dont faisaitit profession le ministère Cairoli. Tout cela a troublé cette pauvre cervelle délirante. Me Tirantini a conclu en suppliant les jurés de donner à Passanante le temps de se convertir et de crier un jour, lui aussi: Vive le roi!

Ce mot de "Vive le roi!" fait le tour de la salle. L'enthousiasme se mêle à l'émotion.

L'audience est suspendue pendant une heure.

A la reprise de l'audience, le ministère public réplique brièvement aux arguments du défenseur et soutient sa première thèse.

Après un court résumé des débats fait par le président, les jurés se retirent dans la salle des délibérations.

Dix minutes après, les jurés rentrent dans la salle, apportant un verdict de culpabilité sans circonstances atténuantes.

En conséquence, Passanante est condamné à la peine de mort.

Passanante semble avoir reçu un coup de foudre. Il bat l'air des bras et tombe la face sur son banc. Les carabiniers le relèvent et l'entraînent. Il ne connaît plus sa clémence de ce qui se passe autour de lui.

Passanante le régicide, comme Lapommeraye le parricide, marchera à la mort pieds nus, la tête couverte d'un voile noir.

Tout le monde se chausse à l'Etoile Rouge!

RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ HOMŒOPATHIQUE.

—Nous avons reçu du docteur A. E. de Villeneuve le rapport de la société de secours homœopathique, accompagné de divers travaux sur le Havre jaune.

Depuis le soulier le plus ordinaire jusqu'au soulier le plus fin se trouvent à l'ETOILE ROUGE.

Toujours prêteurs; on n'y va pas à les cotes chaudes.

GÉ—Sur nos trottoirs les plus fréquentés comme dans nos cités les plus encombrantes et les plus populeuses du littoral et de l'intérieur, les "Excelsior's Stomach Bitters" sont journellement populaires. Partout où la civilisation a mis son pied sur ce continent, il y a trouvé et prédisposés pour le grand bienfait. Dans ce pays surprenant, car c'est le monde à part adopté en bonnie de l'aujourd'hui dans l'Ouest, qu'il soit un mineur ou un agriculteur. C'est un incomparable remède pour les maux auxquels l'exigent est exposé et qui peuvent être détournés par un changement de climat, des travaux forcés, un autre air, une différence d'hygiène, une atmosphère viciée et une eau mal saine. Prenez une mesure sans les décrochez de l'automne et des temps, les douleurs rhumatismales, et les fièvres d'intention, pour lesquels les "Excelsior's Stomach Bitters" constituent un spécifique certain. L'emploi des "Bitters" avant de partir pour un nouveau climat de travail, en empêchera sera l'effet d'empêcher les maux pour lesquels les Bitters sont un remède régulier.

Répondre prêts de certains cures, il est très sage de s'assurer de la valeur de ce que l'on achète. Il importe d'examiner des certificats, d'interroger et de s'informer auprès de ceux qui ont employé ce que l'on désire acheter. Ne se contenter pas de ce que nous disons, mais consulter ceux qui ont employé ce remède dont nous parlons et qui peuvent en donner un témoignage personnel. Ce sont les cures qui parlent le plus haut en faveur d'un remède. Nous ne demandons pas mieux que de vous donner les noms de ceux qui ont employé les Bitters avec succès. Ecrivez-nous ou adressez-vous à notre agent le plus proche de votre résidence. Il vous remettra gratis un livret contenant des certificats de personnes qui ont été guéries par les Bitters. Ne vous laissez pas tromper par des imitations sans valeur. Exigez le nom complet: "Excelsior's Stomach Bitters" et ne prenez rien autre.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

MM. les sociétaires sont prévenus qu'une assemblée aura lieu à l'Asile VENDREDI prochain, 28 du courant, à 7 heures P. M., pour compléter l'organisation de notre Fête Champêtre, qui devra avoir lieu au Fair Grounds, le 27 avril prochain.

Les séances régulières de la Direction auront lieu dans les VENDREDIS, à 7 heures du soir.

Par ordre du Président.

J. SCHWEITZER, Le Secrétaire, L. SIMON. 27 mars—2f. J. V.

Mesdames Mesdames

Nous désirons que vous passiez à notre bureau et examiniez nos

MODES DE PRINTEMPS

ET

Que vous apprenions les détails d'une

OFFRE SPÉCIALE

Faite par MM. E. BUTTENCK & Cie. à leurs clients par l'entremise de cette Agence.

Des catalogues et feuilles de modes seront expédiés, sans frais, à toute personne sur application à la

Singer Manufacturing Co.,

SUCCURSALE: No 615 rue des Magasins, 27 mars—1f Nouvelle-Orléans

REGNAULD et DALLIGNY, TAILLEURS,

Rue de la Bourse, 3, PARIS.

M. REGNAULD, Tailleur, demeurant actuellement Rue de Richelieu No 54, informe sa clientèle louisianaise, ainsi que les personnes qui voudraient bien avoir recours à lui, qu'il a formé une société avec M. DALLIGNY pour l'exploitation de son industrie, en qualité de associé. Les mêmes soins, la même perfection et la même économie continueront à présider à la confection des vêtements qui sortiront de leurs ateliers.

Il garnit les draperies et la toiture. Comme Artiste de toilette il est très prudent, car il donne aux dames qui veulent bien avoir recours à lui, qu'il a formé une société avec M. DALLIGNY pour l'exploitation de son industrie, en qualité de associé. Les mêmes soins, la même perfection et la même économie continueront à présider à la confection des vêtements qui sortiront de leurs ateliers.

Il garnit les draperies et la toiture. Comme Artiste de toilette il est très prudent, car il donne aux dames qui veulent bien avoir recours à lui, le conseil sincère et désintéressé de ne pas exagérer la mode, et de la suivre avec prudence.

Il garnit les draperies et la toiture. Comme Artiste de toilette il est très prudent, car il donne aux dames qui veulent bien avoir recours à lui, le conseil sincère et désintéressé de ne pas exagérer la mode, et de la suivre avec prudence.

POUR LA HAVANE ET BARCELONE.

Le steamer espagnol de 1re classe.

"SANTIAGO,"

Capitaine R. BIRRAS.

Partira vers le 12 avril pour les dits ports de la Havane et Barcelone et prendra du magnifique chargement. Pour le passage s'adresser à bord, pour les deux ports.

Pour fret et passage s'adresser à

FUNG CUBAL & Co., 27 mars—7f No 27 rue Decatur.

Nouvelle-Orléans, 21 mars 1879.—La société des Orphelins (Female Orphan Society) de la Nouvelle-Orléans a tenu, ce jour, son avril prochain. La première est élue:

MARY J. ANDERSON, 27mars—Sjudwed Secrétaire.

Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice.

(Germans et Versailles).

Réunion Générale Trimestrielle et Obligatoire de cette Association, le JEUDI, 27 mars 1879, à 8 1/2 heures P. M. à la Nouvelle salle de la Société, rue Andry, entre Royale et Bienville.

Par ordre du

PAUL ESTÈBEN, Président.

F. D. REGNIERS, Secrétaire aux Minutes. 26mars—3f

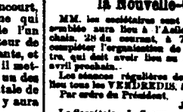

HALL'S VEGETABLE SICILIAN HAIR RENEWER.

A été reconnu qu'il est vingt fois plus efficace que tout autre produit de ce genre. Il est le seul qui ait jamais été inventé pour rendre aux Cheveux gris la teinte de la jeunesse et de la vigueur.

Il favorise des glandes des cheveux la substance et la couleur naturelles, sans marques sur la peau. Il empêche et épaissit la croissance des cheveux, en empêchera la chute et la blancheur et prévient la calvitie.

L'employeur et Chimiste du Mass. et des principaux médecins l'approuvent et le recommandent comme un médicament.

Il guérit les éruptions et la teigne.

Cause Artistic de toilette il est très précieux, car il donne aux dames qui veulent bien avoir recours à lui, le conseil sincère et désintéressé de ne pas exagérer la mode, et de la suivre avec prudence.

Il guérit les éruptions et la teigne.

Cause Artistic de toilette il est très précieux, car il donne aux dames qui veulent bien avoir recours à lui, le conseil sincère et désintéressé de ne pas exagérer la mode, et de la suivre avec prudence.

PRÉPARÉ PAR

R. P. HALL & CO., NASHUA, N. H.

Vendu par tous les marchands de drogues. 27mars—1

BUCKINGHAM'S DYE (TEINTURE) POUR LES MOUSTACHES.

Cette teinture rendra la barbe ou les moustaches d'un noir brillant. Comme elle est faite par une préparation elle peut s'appliquer avec une grande facilité et produit une couleur permanente et qui ne s'en va pas au lavage.

PRÉPARÉE PAR

R. P. HALL & CO., NASHUA, N. H.

Vendue par tous les marchands de drogues. 27mars—1

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

Banque Nationale d'Etat,

DE LA NLLE-ORLÉANS,

A la clôture des affaires le 26 mars 1879.

RESSOURCES.

Banc des E. U..		20,000 00
Prêts et escomptes		856,022 62
Banc et garnitures		16,121 50
Maison de banque et immeubles		70,000 00
Circulation des Etats-Unis	9968,200 00	
Or et argent	14,941 22	
Chèques d'échange	102,427 20	
Billets légal tender et remboursés	209,000 01	
Prêts sur demande	147,051 37—	978,068 05
5 pour cent et fonds de contrat		5,000 00
		1,961,856 17

PASSIF.

Circulation		425,000 00
Dividendes non payés		11,970 50
Dépôts individuels	1,122,202 75	
Dû aux banques et banquiers	99,994 25—	1,222,147 00
Capital social	425,000 00	
Fonds de surplus	85,000 00	
Profits non divisés	146,338 19—	656,338 19
		1,961,856 17

SAML. H. KENNEDY, Président.

LOUIS A. WILTZ, Vice-Président.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

DIRECTEURS.

ALFRED MOULTON, S. KENNEDY,

THOS. A. ADAMS, JULIUS VAIRIN,

P. LANAUX, J. B. LAFFITE,

JAS. McELROY.

Attention spéciale est donnée aux collections de toutes les parties des Etats-Unis. Change vente et transferts télégraphiques faits sur London Joint Stock Bank, Londres, A. M. Heine, Paris et Nevada Bank de San Francisco.

27mars—4f

Rapport sur l'état de situation

—DE LA—

Banque Nationale Mutuelle

DE LA NLLE-ORLÉANS,

A la clôture des affaires le Lundi, 24 Mars 1879.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	5283,324 27	
Prêts sur demande	50,450 00	
		9334,704 97
Banc des E. U. pour assurer la circulation	50,000 00	
Banc des E. U. (6 pour cent)	150,000 00	
Chèques sur New-York	136,028 97	
Dû par les autres banques et banquiers	894 66	
Billets légal tender	201,000 00	
Billets des banques nationales et circulation fractionnelle	41,226 00	
Or et argent	33,500 20	
Chèques de compétir d'échange	94,300 11	
Fonds de contrat avec le Trésorier des E.-U.	2,250 00	
		909,229 73
Immeubles, meubles et installations	5,007 04	
Dépenses courantes et taxes payées	5,982 06	
		11,089 10
		1,254,194 80

PASSIF.

Capital social versé		9250,000 00
Fonds de surplus		70,000 00
Profits non divisés		14,282 40
Billets des banques nationales		43,000 00
Dividendes non payés		302 00
Dépôts individuels		814,630 15
Dû aux banques et banquiers		5,972 14
		91,256,194 69

JOHN T. HARDIN, Président.

JOSEPH MITCHEL, Caissier.

Attest:

R. W. TAYLOR,

LLOYD B. COLEMAN,

F. FOURCHY,

27mars—3f Directeurs.

Bilan de la Banque des Citoyens

Rapport exact des affaires de banque, à la clôture des affaires le 24 mars 1879.

ACTIF.

Papier-commerce et opérations	458,717 15	
Chèques sur Banques	153,189 22	
Chèque échangé et demandages	108,916 40—	718,821 77
Prêts sur demande	214,177 72	
Papier escompté	77,189 72	
Prêts et contrats	84,167 72—	369,866 29
Comptes hypothécaires	697,869 71	
Ordonnés en suspens	21,231 43	
Immeubles	219,611 32	
Comptes de dépenses	7 500 00—	1,068,901 97
		92,757,313 00

PASSIF.

Du aux déposants	1,948,761 00	
Banques	1,000 00	
Dividendes impayés	2,122 00	
Sujets à chèques	775,385 77	
Dû aux banquiers échangeurs	479,866 15	
	1,255,251 92	
Fonds d'autrui	23,000 00	1,946,761 00
Capital-actions	1,500,000 00—	1,523,000 00
		92,757,313 00

Publié par ordre du Conseil de Direction, et nous attestons solennellement, nous soussigné, que ce qui précède est un état réunis et correct ouvrant ce que nous savons et croyons.

E. C. CARRIÈRE, Président.

JAS. J. TARLTON, Caissier.

28 mars—1f

Banque de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 24 mars 1879.

Le Conseil d'Administration a déclaré un dividende semi-annuel de 5 pour cent, payable à la caisse de cette banque, le 1er avril prochain.

Les livres de transfert seront fermés du 26 courant au 1er avril prochain.

By order of the Board of Directors.

JOHN LAMBERT, Cashier.

AVIS.

Nlle-Orléans, 24 mars 1879.

Monsieur le Docteur Rémi Monjay est autorisé à exercer la médecine dans la Nouvelle-Orléans, et à pratiquer dans les hôpitaux de cette ville.

Le Maire de la Nouvelle-Orléans,

J. V. GUILLOTTE, Secrétaire.

Mesmes—Conforme